

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE : le 11 octobre 2018

Délibération n° : 18-10-04

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet : Mandat au Centre de Gestion –
Convention Prévoyance**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit, le 11 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du quatre octobre deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO -- Marcel BURNY – Ali FARHI - Elizabeth DERCHE – Bernard VANDENHOVE - Alberte LECROART – Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY - Guy MORIAMEZ - Claudine GENARD - Christine LEONET – Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Grégory SPYCHALA - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie - Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mirella BAUWENS a donné pouvoir à Marc BURY
Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Cédric OTLET a donné pouvoir à Alberte LECROART
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Claudine GENARD
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir à Gérard QUINET

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment l'article 22 bis,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011,

CONSIDÉRANT qu'en matière de prévoyance, la participation financière des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

CONSIDÉRANT qu'une délibération du conseil d'administration du CDG 59 en date du 21 juin 2018 a approuvé le lancement d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ;

CONSIDÉRANT que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

CONSIDÉRANT que les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

CONSIDÉRANT qu'en application de ces dispositions, la mairie de Petite-Forêt souhaite mandater le Cdg59 pour mettre en œuvre une convention de participation.

CONSIDÉRANT que le montant mensuel de la participation communale est fixé à 7 € par agent.

CONSIDÉRANT l'avis du comité technique paritaire en date du 5 octobre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de donner mandat au Centre de Gestion du Nord pour le lancement d'une consultation visant à conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/10/2018

Pour copie conforme

- Le 22/10/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

